

Objet : Questionnements, inquiétudes et incompréhensions concernant le projet de l'installation de l'usine VIRBAC.
Références : Enquête publique VIRBAC.

Je viens de rencontrer les commissaires-enquêteur en mairie de GARONS. Tout d'abord MERCI pour l'attention qui m'a été portée.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir trouver les principaux éléments évoqués.

Dans un premier temps je tiens à indiquer fermement que je ne suis pas contre le développement des industries et qu'il revêt un intérêt majeur pour l'emploi et la bonne santé économique de notre pays d'en respecter le développement.

Enfin, avant d'aborder plus particulièrement le projet « VIRBAC », je ne peux omettre d'exprimer mon mécontentement concernant le déroulement de l'enquête publique sur le changement de PLU de l'usine SOPREMA. Bien que cette usine se trouve sur la commune de ST GILLES,(8 km) le bassin de population concerné est bien celui de GARONS. Je ne doute pas que les règles sur la « publicité » de cette enquête ont été respectées mais par sa configuration le site n'est pas fréquenté par les riverains. (autoroute séparant du village, en entrée d'une zone artisanale et non adaptée aux piétons)

Je m'étonne que l'enquêteur public ne se soit pas inquiété de l'absence de questionnaire des résidents de ce bassin de vie (5000 habitants) alors même qu'une usine SEVESO seuil bas s'installe sous leurs fenêtres, à proximité d'une base de sécurité civile, d'une autoroute, d'une sortie d'autoroute et d'un aéroport.

Preuve en est puisqu'à la découverte de ce chantier, l'émoi a rendu le village vigilant sur l'implantation de nouvelles industries, à juste titre car je le pense, vous pourrez vous rendre compte dans cette enquête de l'inquiétude sur ce nouveau projet.

Comme expliqué dans le rapport commandé par Nîmes Métropole et la commune de ST GILLES lors de l'étude initiale concernant le projet SOPREMA, aucun autre terrain en périphérie de Nîmes destiné à recevoir ce type d'industrie n'est présent. **Il s'agit bien là d'un manque d'anticipation des politiques qui à défaut de mieux préfèrent modifier le PLU d'une ZAC en Zone Industrielle, de surcroît sur les terrains les moins adaptés de part leur proximité des habitations** pour une usine SEVESO seuil bas et une usine générant des nuisances.

Concernant l'usine VIRBAC :

POUR CE QUI EST DES ODEURS.

* La réponse de la société VIRBAC dans l'avis de la MRAE balaye les points à préciser concernant la commune de GARONS au seul motif que la parcelle sur ladite commune a été abandonnée et que le projet ne concerne plus que le ban de ST GILLES. Jusqu'à preuve du contraire, GARONS n'a pas disparu.

* J'espère que la nature exacte des filtres sera précisée car se limiter à se cacher derrière le secret industriel ne permet pas de pouvoir contrôler les données avancées. Pire encore, l'entretien nécessaire et son contrôle n'y sont de fait pas précisés. Les données avancées si elles sont bien vérifiées le sont dans des conditions où le filtre est « propre ». Qu'en est il au bout d'une journée, d'une semaine, d'un mois... Dans quelle mesure s'encrasse-t-il ?

Qui va contrôler l'entretien ? Devrons nous attendre de vivre plusieurs jours sous les mauvaises odeurs, d'écrire à la Préfecture et d'attendre un contrôle de la DREAL avant de revenir à des niveaux acceptables ?

* Seul point favorable, la création d'un jury de nez.

* Point que je n'ai pas vu évoqué dans le rapport, la cartographie des lieux omet de retranscrire l'**ALTIMETRIE**. Le magasin LIDL (point le plus proche en entrée d'agglomération) et la grande partie du vieux village sont situés à une altitude de 97 mètres. L'usine, à une distance de 400 mètres aura son entrée à une altitude de 82 mètres. Le delta est d'environ 15 mètres en dessous de la partie du village la plus proche. L'effet de la hauteur des cheminées dans la dispersion des odeurs est donc pour partie annihilé. Je n'ai vu aucune prise en compte de cet élément, l'étude se basant uniquement sur de la projection en 2 dimensions contrairement à la réalité qui elle impose la prise en compte de la 3D.

J'appui encore plus mon propos sur l'étude des vents qui mentionne qu'ils sont majoritairement faibles et donc favorisent les retombées proches. A aucun moment il est évoqué que même sous un vent aléatoire faible contraire au village, les odeurs de part la proximité de GARONS, pourront être ressenties.

* Dans l'étude d'impact sanitaire il est ciblé 3 points étudiés. Le point de référence (point jugé pertinent par VIRBAC) est celui le plus éloigné du site. Il aurait été judicieux d'évoquer celui implanté au clos de chardonnay, plus proche et en entrée d'agglomération.

Il faut être bien conscient que les habitations sont présentes avant l'implantation de cette usine et que si une gêne anormale du voisinage devait apparaître je mettrais les services de l'état devant leurs responsabilités.

* Est ce que les données mesurées dans l'air prennent bien en compte le type de particules odorantes qui seront rejetées dans l'atmosphère ? Il faut que les riverains puissent après l'implantation du site être en mesure de faire quantifier la pollution olfactive émanant spécifiquement de la société VIRBAC.

* Les périodes de chaleurs sont régulières, l'amplification des odeurs conjuguée avec la vie en extérieur ne trouvent pas de réponse sur les mesures à mettre en oeuvre par l'industriel afin d'en limiter les effets ?

* Lorsqu'il est évoqué « stockage couvert » doit on bien comprendre que les produits seront en « aérien » ? Si tel est le cas, pour quelles odeurs ?

POUR CE QUI EST DE LA GESTION DE L'EAU

* Les volumes évoqués m'apparaissent pharamineux dans une zone qui a été prévue pour une ZA et non pas pour l'industrie. Là où régulièrement on demande aux habitants de ne pas arroser les jardins et de ne pas remplir les piscines... Visiblement la ressource n'étant pas aisée, il y aura un forage (pas mieux pour la ressource) et une utilisation de l'eau du BRL. Je rappelle tout de même qu'il convient de regarder les très nombreuses cultures en aval.

* Les eaux usées ? Sur la station de Garons ? Pour quel taux de saturation ? Pour quel taux visé après l'implantation ? Il conviendra d'avoir une attention particulière à ce que cette industrie ne vienne pas freiner le développement futur de la commune si la capacité de la station venait à être limitée.

Dans l'attente de réponses éclairées sur chacune de mes questions, je vous prie, Mr les commissaires-enquêteur, de bien vouloir agréer mes salutations les plus sincères.

CDLT